

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/04/2025 - 3186 - 2022 B 00120 - 909 681 868 - A&S ORTAK

- 2 AVR. 2025

22 B 120

FOUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A LA GÉRANCEFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise		SARL A&S ORTAK		TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS			
SIRET		9 0 9 6 8 1		8 6 8 0 0 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
				Date d'inscription au Greffe		12	
						Durée de l'exercice précédent *	
						12	
		N° DU DEPOT		25 / 3186		Exercice N clos le	
				LE GREFFIER		31122023	
						Exercice N-1 clos le	
						31122022	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial*	010		012	
		{	Autres*	014	953	016	492
							460
							778
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations corporelles*			028	25 359	030	7 115
							18 244
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations financières* (1)			040	17 100	042	
							17 100
ACTIF IMMOBILISÉ	Total I (5)			044	43 411	048	
							35 804
ACTIF IMMOBILISÉ							37 313
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		Marchandises *	060	28 015	062	28 015
							36 433
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	4 290	070	4 290
		{	Autres * (3)	072	40 710	074	40 710
ACTIF CIRCULANT							1 609
							14 704
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement			080		082	
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités			084	5 717	086	5 717
							5 233
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance *			092	3 358	094	3 358
ACTIF CIRCULANT	Total II			096	82 091	098	82 091
							57 979
ACTIF CIRCULANT	Total général (I + II)			110	125 502	112	7 607
							117 895
ACTIF CIRCULANT							95 293
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 000		2 000
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134	(981)		
	Résultat de l'exercice			136	74		(981)
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
				142	1 093		1 019
CAPITAUX PROPRES	Total I						
CAPITAUX PROPRES	Provisions pour risques et charges			154			
	Total II						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	36 646		56 699
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	74 422		32 604
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 384)			172	5 589		4 709
	Comptes courants d'associés			173	144		263
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
DETTES (4)	Total III			176	116 802		94 274
DETTES (4)	Total général (I + II + III)			180	117 895		95 293
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	17 100	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	9 449	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

r A

K S

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A&S ORTAK		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	552 132	370 881	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	734		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226	3 333		
	Autres produits		230	8 236	281	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		564 435	371 163
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	365 356	317 530	
	Variation de stock (marchandises) *		236	8 418	(36 433)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	(1 124)	1 031	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	101 198	78 783	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 454	250	
	Rémunérations du personnel *		250	49 662	21 782	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	9 520	5 363	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255	254	4 759	2 848	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	774	312	
	Total des charges d'exploitation (II)		264		540 018	391 466
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270		24 418	(20 303)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290		20 000	
	Charges financières (V)		294	2 139	557	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347 348	300	23 704	241	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	(1 500)	(120)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310		74	(981)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	74	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	(1 500)		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions					
Entreprises nouvelles (44, sexes)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (44, sexes décies)	992	
ZFA NG (44, quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993	
Zone franche urbaine (44, octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127			
dont divers*	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	Déficit col. 2	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
Déficits antérieurs reportables : * 861					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	Déficit col. 2	372	
					1 426	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARLA&S ORTAK						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	953	412		414		416	953	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 023	442		444		446	4 023	
	Installations générales agencements divers	450	3 100	452		454		456	3 100	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	18 236	472		474		476	18 236	
Immobilisations financières		480	13 850	482	5 000	484	1 750	486	17 100	
TOTAL		490	40 161	492	5 000	494	1 750	496	43 411	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	175	502	318	504		506	492	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	349	532	645	534		536	994	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	421	542	617	544		546	1 038	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 903	562	3 180	564		566	5 083	
TOTAL		570	2 848	572	4 759	574		576	7 607	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A&S ORTAKNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		982	861
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	861
Déficits de l'exercice		860	1 426
Total des déficits restant à reporter		870	2 287

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	8 361
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	617
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	51 272
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	46 257
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	24 000
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **117 895 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **564 435 euros** et un total **charges** de **564 361 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **74 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

A&S ORTAK
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 rue du Général de Gaulle
68730 BLOTZHEIM
909 681 868 RCS MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

I. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 74,42 euros en totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

II. RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 74,42 euros en totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



CA KS